

## Personnels administratifs



La CGT constate une forte détérioration des conditions de travail des personnels administratifs. Ce constat ne date pas d'aujourd'hui mais a été renforcé ces derniers mois !

Les conséquences sur la santé des personnels sont désastreuses (troubles anxio-dépressifs, perte du sommeil, tension, pertes de mémoire, difficultés de concentration, médication et ses effets secondaires etc.) et engendrent des arrêts maladie... et des jours de carence ! Notre employeur joue trop souvent sur notre attachement à nos missions pour nous faire accepter des conditions de travail dégradées. Rarement sont remis en cause la charge de travail, le non-remplacement des absents, le besoin de formation, l'organisation du travail ou le management.

La réduction des postes a un impact sur nos conditions de travail. Fonctionnant à flux tendu en termes de postes, la moindre absence a des répercussions sur la charge de travail. Bien souvent les collègues en maladie ou en congé maternité ne sont pas remplacés.

La CGT constate un déplorable manque de formation des encadrant·es. Dépassé·es elles et eux aussi par la charge de travail et l'improvisation permanente, ils·elles sont bien souvent dans l'incapacité d'apporter le soutien demandé... et la situation salariale atteint un niveau insupportable !!

**L'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet a marqué une rupture indispensable avec l'absurde politique de gel menée par les gouvernements successifs. Mais le niveau de cette augmentation est clairement insuffisant, d'autant que la montée de l'inflation devrait continuer jusqu'à frôler les 10 % fin 2022.**

La RIFSEEP système de rémunération indemnitaire qui a pris de l'ampleur pour soi-disant corriger les « inégalités ». En réalité, cela vise à introduire un système méritocratique mettant les collègues en concurrence. NOUS VOULONS L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE, Une augmentation d'au moins 10% de la valeur du point d'indice avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### La CGT revendique :

- La réduction du temps de travail à 32h (abrogation de l'annualisation du temps de travail) ;
- L'arrêt des cadences infernales et des injonctions contradictoires ;
- Création de postes chez les personnels admin ;
- La mise en place de tuilage systématique et de tutorat
- L'exigence d'un management à l'écoute des personnels.
- Des ratios de promu·es/promouvables de 100% par corps qui permettront à l'ensemble des personnels d'atteindre le dernier grade avant de partir à la retraite ;
- L'intégration du régime indemnitaire dans le salaire par transformation en points d'indice ;
- La hausse de la valeur du point d'indice et une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires ;
- La fin des inégalités de salaire femme/homme (fin des régimes indemnitaires et primes, prise en compte pour l'avancement et la retraite des périodes d'activités partielles ou d'inactivité liées à la parentalité...);
- L'abrogation du dispositif RIFSEEP.